



Direction Générale des Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

**ARRETE N° 1/2015-SHST
PORTANT HABILITATION D'UN AGENT DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN À
EXERCER DES MISSIONS DE CONTROLE SUR PLACE
EN MATIERE D'AIDES À LA PIERRE DANS LE PARC PRIVE
(Dossiers Anah de subvention et conventionnement)**

- VU les articles L 301-1 à L 301-3, L 301-5-2, L 321-1 et L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation,
- VU l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
- VU la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence nationale de l'habitat le 02 avril 2012, pour la période 2012-2017,
- Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

En application des dispositions du Code de la construction et de l'habitation et de la réglementation afférentes à l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé, est habilité, dans le territoire de délégation de compétence du Département du HAUT-RHIN, d'une part, pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention, accompagnée, le cas échéant, d'un conventionnement du logement, tant pendant la phase d'instruction de la demande d'aide qu'après l'attribution de l'aide, et ce sans limite dans le temps et, d'autre part, pour dresser et signer tout procès-verbal établi lors d'un contrôle et mettant en évidence le non-respect des obligations réglementaires ou conventionnelles auxquelles le bénéficiaire est tenu, l'agent départemental suivant :

- M. Daniel STIRMANN
en charge de l'instruction des dossiers de demandes de subventions Anah au sein du Service Habitat et Solidarités Territoriales.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services et l'agent nommé à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département et notifié à l'agent désigné à l'article 1^{er}.

Fait à COLMAR, le **22 SEP. 2015**

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat cursive.
